

Direction de l'Action Juridique

Hôtel de ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109 – 59393  
Wattrelos Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES**  
**ET DECISIONS DU MAIRE**  
**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122 - 22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**  
**la SOCIÉTÉ AUCHAN HYPERMARCHÉ c/ VILLE DE WATTRELOS**  
**AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026,
- Vu la requête N° 26DA01475 présentée par la SOCIÉTÉ AUCHAN HYPERMARCHÉ devant la Cour d'appel de Douai tendant à l'annulation de l'arrêté municipal du 29 novembre 2025 délivrant à la SAS WATTRELOS DISTRIBUTION un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un Drive de 14 pistes de ravitaillement pour une emprise au sol de 613 m² sur le territoire de la commune de Wattrelos,
- Vu le dossier n° D2608070200 ouvert auprès de la S.M.A.CL, assureur en Protection Juridique de la Personne Morale,

**D É C I D O N S**

De confier à Maître Jean-Baptiste BERLEMONT-LALIBERTE, avocat associé du cabinet ALTERNATIVE - 92 rue du Faubourg des Postes 59000 LILLE, la défense des intérêts de la Ville de Wattrelos dans l'action intentée par devant la Cour d'appel de Douai.

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application  
de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et  
complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattrelos, le 1er septembre 2026

Wattrelos, le 08 SEP. 2026  
Le Maire,

Dominique BAERT

Le Maire

Dominique BAERT